

75 Paris (suite)

Le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers de Paris - DAMIE 75

127, boulevard de la Villette - 75010 PARIS

La maison du jeune réfugié - Mise à l'abri - 18, villa Saint-Michel - 75018 PARIS

Activité de protection des mineurs isolés étrangers	
Date d'ouverture	2006
Nombre de place	50 places jusqu'en novembre 2013 puis 40 places
Nombre de jeunes suivis sur l'année	134 jeunes
Durée moyenne de prise en charge	163 jours
Moyenne d'âge d'admission des jeunes	75,3 % des jeunes déclarent avoir moins de 17 ans (dont 12 % de moins de 16 ans)
Principaux pays d'origine	Mali, Afghanistan, Algérie, Guinée
Répartition par sexe	Uniquement des garçons

Description des missions du dispositif

Le dispositif de mise à l'abri de la Maison du jeune réfugié (MJR) est un service d'hébergement en chambres d'hôtel pour 50 jeunes mineurs, en attente de la décision d'ordonnance de placement provisoire (OPP) définitive et d'orientation par la cellule nationale vers un autre département.

Activité du service en 2013

Les 50 mineurs pris en charge dans le dispositif de mise à l'abri de la MJR bénéficient en journée d'une mise à l'abri, ainsi que d'un suivi individuel socio-administratif, d'un accompagnement éducatif par l'équipe sociale et d'une scolarisation journalière au centre de formation.

La maison du jeune réfugié - Le Pôle asile

Activité de protection des mineurs isolés étrangers	
Date d'ouverture	2010
Nombre de jeunes suivis sur l'année	79 nouvelles situations ont été suivies sur l'année 2013
Durée moyenne de prise en charge	- 3 mois dans le cadre d'une évaluation de demande d'asile - 1 an pour les jeunes qui ont déposé une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié devant l'Ofpra/CNDA
Moyenne d'âge d'admission des jeunes	16 ans
Principaux pays d'origine	Afghanistan, Guinée Conakry, Mali, Congo RDC et Nigéria
Répartition par sexe	24 % de filles et 76 % de garçons

Description des missions du dispositif

Accompagnement administratif des mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile dans le cadre de leur procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié ou du bénéfice de la protection subsidiaire.

Nombres de demandes d'asile déposées en 2013	30 demandes d'asile ont été déposées devant l'Ofpra
Nombre de protections internationales accordées	22 protections ont été accordées par l'Ofpra dont : - 11 statuts de réfugié - 11 protections subsidiaires 4 protections ont été accordées par la CNDA dont : - 2 statuts de réfugié - 2 protections subsidiaires

Activité du service en 2013

Le Pôle asile s'est attaché à la mise en place d'un accompagnement de qualité vers l'obtention d'une protection internationale. Ce travail se décline autour des axes suivants :

- une évaluation individualisée du récit de vie et une information sur les possibilités de régularisation,
- un accès vers le service de domiciliation de France terre d'asile,
- une aide juridique à la rédaction du dossier de demande d'asile,
- un accompagnement physique des mineurs dans leur procédure de demande d'asile,
- la représentation légale de certains mineurs dans le cadre de notre mandat d'administrateur ad hoc.

La maison du jeune réfugié - Le centre de formation

Activité de protection des mineurs isolés étrangers	
Date d'ouverture	Avril 2010
Nombre de place	20 places
Nombre de jeunes suivis sur l'année	57 jeunes
Durée moyenne de prise en charge	96 jours
Moyenne d'âge d'admission des jeunes	16,8 ans
Principaux pays d'origine	Afghanistan, Pakistan, Algérie, Tunisie
Répartition par sexe	Uniquement des garçons

Description des missions du dispositif

Le centre de formation de la Maison du jeune réfugié propose à 20 jeunes orientés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris une prise en charge éducative articulée autour d'une scolarité en français langue étrangère (FLE) de 9h30 à 16h30 et d'activités culturelles et sportives les mercredis.

Activité du service en 2013

Le centre de formation dispense trois niveaux d'enseignement FLE, des cours de soutien scolaires et des suivis individualisés. Une orientation sur le monde du travail a commencé à être mise en place à chaque niveau afin de favoriser les admissions en établissements d'enseignement professionnel. Un bilan de compétences est fait pour chacun des usagers.

L'accueil des mineurs isolés étrangers - AMIE 75

18, Villa Saint Michel - 75018 PARIS (accueil de jour) / 20, boulevard de Strasbourg - 75010 PARIS (accueil de nuit)

Activité de protection des mineurs isolés étrangers	
Date d'ouverture	Janvier 2010
Nombre de place	25 places
Nombre de jeunes suivis sur l'année	68 jeunes
Durée moyenne de prise en charge	149 jours
Moyenne d'âge d'admission des jeunes	16,8 ans
Principaux pays d'origine	Bangladesh, Mali, Algérie, Pakistan
Répartition par sexe	Uniquement des garçons

Description des missions du dispositif

Le dispositif AMIE 75 accueille 25 mineurs pris en charge par l'ASE de Paris. Ils bénéficient d'un suivi social individualisé et d'un accompagnement socio-éducatif au quotidien.

Activité du service en 2013

Le foyer de l'AMIE accueille les jeunes de 17h à 9h du matin et en continuité durant les week-ends. Durant la journée, les jeunes sont scolarisés dans des établissements externes ou au centre de formation de la Maison du jeune réfugié de France terre d'asile. Le soir, des temps de soutien sont mis en place. Des activités sportives ou ludiques et des sorties culturelles sont proposées les samedis et dimanches. L'orientation de 3 usagers vers des formations professionnalisantes (Centres de formation pour apprentis) avec autorisation de travail et promesse d'embauche a été réalisée cette année.

75 Paris (suite)

La permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers - PAOMIE

127, Boulevard de la Villette - 75010 PARIS

Activité de protection des mineurs isolés étrangers

Date d'ouverture
Septembre 2011

Nombre de jeunes suivis sur l'année
1 333 jeunes

Durée moyenne de prise en charge
7 jours

Moyenne d'âge d'admission des jeunes
16 ans

Principaux pays d'origine
Mali, Bangladesh, Guinée Conakry, Pakistan, Algérie

Répartition par sexe
15 % de filles et 84 % de garçons

Description des missions du dispositif

La permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (PAOMIE) met en œuvre le premier accueil des mineurs isolés étrangers se présentant sur le territoire français et demandant une protection au titre de leur minorité.

Activité du service en 2013

La PAOMIE est en charge de l'accueil des primo-arrivants se déclarant mineurs et isolés. Sur délégation du département de Paris, elle les accueille et mène leur entretien d'évaluation sociale au regard des critères de minorité et d'isolement.

L'espace de mise à l'abri inconditionnelle - L'EMA

Activité de protection des mineurs isolés étrangers

Date d'ouverture
2008 (anciennement Maraude)

Nombre de place
25

Nombre de jeunes suivis sur l'année
834 jeunes

Durée moyenne de prise en charge
13 nuits

Moyenne d'âge d'admission des jeunes
15 ans et 5 mois

Principaux pays d'origine
Afghanistan, Mali, Bangladesh, Algérie, Guinée Conakry

Répartition par sexe
99 % de garçons

Description des missions du dispositif

La mise à l'abri inconditionnelle est un hébergement d'urgence avec pour mission de sortir les jeunes de l'errance. Il s'agit d'une priorisation des plus jeunes et des plus vulnérables qui sont hébergés pour la nuit dans un dispositif hôtelier de 25 places. Une information collective sur la demande d'asile et les dispositifs de protection de l'enfance est délivrée chaque soir.

Activité du service en 2013

Tous les soirs, 25 mineurs parmi les plus jeunes et les plus vulnérables sont priorisés pour une mise à l'abri d'urgence dans un dispositif hôtelier. Le point de rencontre est désormais la PAOMIE.

Le dispositif de mise à l'abri des mineurs isolés étrangers - Le Foyer DMA Stendhal

5, bis rue Stendhal - 75020 PARIS

Activité de protection des mineurs isolés étrangers

Date d'ouverture

Août 2011

Nombre de place

74 places dont 50 au foyer et 24 en hébergement hôtelier

Nombres de jeunes suivis sur l'année

197 jeunes ont été suivis au cours de l'année 2013

Durée moyenne de prise en charge

151 jours

Moyenne d'âge d'admission des jeunes

16 ans

Principaux pays d'origine

Bangladesh, Mali, Guinée, Pakistan, Algérie

Répartition par sexe

Uniquement des garçons

Description des missions du dispositif

Le foyer Stendhal assure la protection des MIE en attente d'une ordonnance de placement provisoire à travers l'hébergement et l'accueil collectif de jour. Les principales missions sont le suivi médical des jeunes avec une orientation aux centre médico-sociaux et aux PASS hospitalières, le suivi socio-éducatif à travers les ateliers informatifs (santé, protection de l'enfance, régularisation, professionnalisation, laïcité), l'apprentissage du français, la participation à la vie quotidienne du foyer.

Activité du service en 2013

Durant l'année, les jeunes ont participé à 43 ateliers collectifs, notamment sur la thématique du parcours professionnel. Des ateliers participatifs et des clubs ont également été mis en place, tels que la création d'une bande dessinée « *One day, I have a dream* », la rédaction mensuelle du journal du DMA ou encore le club cuisine.